



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/1999/9
8 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Troisième session, 8-10 juin 1999
Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE DANS LES PAYS EN TRANSITION :
COMPILATION DES PROGRAMMES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Résumé analytique	1 - 8	3
Introduction	9 - 10	5
Méthodologie et critères de sélection	11 - 119	5
Principales organisations internationales	16 - 79	7
A. Union européenne	16 - 32	7
B. Organisation de coopération et de développement économiques	33 - 47	12
C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	48 - 54	15
D. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	55 - 69	17
E. Organisation internationale du Travail	70 - 79	21
Institutions financières	80 - 101	23
F. Banque européenne pour la reconstruction et le développement	80 - 90	23
G. La Banque mondiale	91 - 101	26
Autres initiatives	102 - 114	29
H. Initiative centre-européenne	102 - 111	29
I. Processus de la Conférence de Münster	112 - 114	31
Activités actuelles de la CEE liées au développement de l'entreprise	115 - 119	31

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. À sa deuxième session, en juin 1998, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la CEE, a demandé au secrétariat de faire l'inventaire des programmes de développement de l'entreprise en cours dans d'autres organisations internationales travaillant dans les pays en transition afin de déterminer des créneaux dans lesquels les principaux domaines de compétence de la CEE, comme la connaissance des meilleures pratiques, l'élaboration de directives et la constitution de réseaux, pourraient constituer un atout supplémentaire pour les États membres.

2. Pour répondre à cette demande, le secrétariat a établi la présente compilation, en s'attachant aux programmes de développement de l'entreprise concernant les pays en transition, à l'impact potentiel de ces programmes et aux nouveaux domaines d'activité qui apparaissent. Pour maintenir le format et la portée de cette compilation dans des limites raisonnables, le secrétariat a concentré son attention sur les principaux programmes des autres organisations internationales.

3. Un examen de cette compilation montre bien qu'un entrepreneuriat novateur, la révolution des technologies de l'information et la mondialisation croissante des économies sont à l'origine de l'élaboration ou de la reformulation récentes d'un grand nombre de programmes sur le développement de l'entreprise et ont joué un rôle moteur à cet égard. D'ailleurs, l'immense majorité des programmes figurant dans cette compilation datent de moins de cinq ans ou ont été sensiblement remaniés pendant cette même période. À cet égard, l'initiative du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la CEE d'élaborer un nouveau programme de développement de l'entreprise peut être considérée comme opportune et appropriée dans la mesure où elle répond aux exigences des États membres en ce qui concerne les mutations économiques et technologiques en cours mentionnées ci-dessus. Cette initiative vise aussi à donner suite, d'une manière novatrice et en tenant compte des atouts actuels de la CEE, à la résolution 52/209 que l'Assemblée générale a adoptée en 1997 et dans laquelle elle appelle les programmes des Nations Unies à renforcer leur appui au développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises.

4. Il est en outre intéressant de noter que les programmes actuels de développement de l'entreprise des grandes organisations internationales ne sont pas totalement à même de répondre aux demandes croissantes d'activités intersectorielles de développement des entreprises dans les pays en transition. Transformer l'infrastructure institutionnelle, juridique, réglementaire et administrative des pays, ainsi que le comportement et les attentes de populations entières sur le plan économique, constitue une tâche énorme pour n'importe quel pays et, à plus forte raison, dans un groupe constitué par plus de 20 pays. C'est pourquoi dans beaucoup d'organisations, les activités de développement de l'entreprise sont très clairsemées, en particulier dans la région de la Communauté d'États indépendants (CEI). C'est ce qui fait que dans certains pays en transition, le secteur privé ne progresse peut-être pas aussi rapidement ou aussi efficacement qu'il le pourrait.

5. La compilation fait aussi apparaître des lacunes dans le domaine des programmes de développement du secteur tertiaire, particulièrement en ce qui concerne les technologies de pointe, Internet et les services en ligne fournis aux entreprises. En fait, le développement des entreprises opérant sur Internet peut ouvrir des perspectives sans précédent pour le développement économique et technologique de la région dans un proche avenir. C'est d'autant plus vrai que les services de données par satellite commencent à permettre de surmonter quelques-uns des obstacles infrastructurels à une utilisation professionnelle généralisée d'Internet que rencontrent actuellement certains pays en transition. Un programme de la CEE consacré au développement des entreprises opérant sur Internet pourrait s'appuyer sur les réseaux de contact existant dans les pays en transition et offrir la possibilité d'un échange de vues entre "pairs" sur le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et administratif nécessaire dans les pays en transition pour appuyer ces entreprises, et un tel programme pourrait aussi servir de base au renforcement des capacités dans ces domaines.

6. Depuis sa création en 1947, la CEE a beaucoup fait pour accélérer le développement économique et social de ses États membres. Depuis quelque temps, elle fournit une assistance pratique liée à l'instauration d'un environnement économique favorable à l'investissement et à l'entreprise privée dans les pays en transition. Ses activités concernent notamment la facilitation du commerce, l'infrastructure juridique, réglementaire et institutionnelle nécessaire pour un financement efficace du commerce, les investissements du secteur privé dans l'infrastructure, les marchés immobiliers et la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle, le développement intégré de l'industrie du bois dans la CEI et la transition des industries traditionnelles, en particulier la chimie et l'acier. Ces nouveaux rôles répondent aux nouvelles demandes formulées par les États membres, en particulier par des pays en transition qui, à mesure qu'ils progressent sur la voie de la transition, sont de mieux en mieux à même de définir leurs propres besoins.

7. Compte tenu de ses antécédents en ce qui concerne les activités liées au développement de l'entreprise et en raison de la tradition qui veut qu'elle travaille en étroite collaboration avec ses États membres ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et le secteur privé, la CEE jouit d'un certain nombre d'avantages comparatifs par rapport aux autres organisations internationales. C'est ainsi qu'elle peut faire appel à ses propres compétences techniques pour appuyer des activités précises, qu'elle dispose d'un réseau de contacts tant dans le secteur privé que dans les administrations des pays en transition et qu'elle est une instance neutre aux travaux de laquelle les pays en transition participent sur un pied d'égalité avec les pays développés à économie de marché.

8. En bref, compte tenu des conclusions tirées de la présente compilation ainsi que des connaissances spécialisées de la CEE dans des domaines tels que la facilitation du commerce, les pratiques commerciales et juridiques et la transition au sein des industries traditionnelles, il apparaît que les deux activités ci-après viennent compléter, sur le fond, des programmes d'autres organisations internationales : le développement intersectoriel de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises (PME) centré sur les meilleures pratiques et le développement d'entreprises innovantes et

d'entreprises opérant sur Internet. Dans ces deux secteurs, en particulier, la méthode de la CEE, qui repose sur des conceptions novatrices, une approche intégrée, un recours à des activités consultatives et la coopération, pourrait effectivement être appliquée afin de promouvoir le développement d'entreprises dans les pays en transition. Ces propositions sont examinées en détail dans un document sur les orientations stratégiques du développement de l'entreprise (TRADE/1999/10 et TRADE/1999/10/Add.1) qui contient un programme de travail et sera présenté au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise à sa session de juin 1999.

INTRODUCTION

9. Dans sa résolution 52/209, qu'elle a adoptée à sa cinquante-deuxième session en 1997, l'Assemblée générale a engagé les futurs programmes des Nations Unies à renforcer leur appui à la promotion de l'esprit d'entreprise et au développement de l'entreprise, ce qui traduit une tendance mondiale selon laquelle les entreprises privées sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement économique et technologique de l'économie mondiale. Les membres de la CEE adoptent en conséquence des politiques visant à créer un nouvel environnement propice au développement d'entreprises privées compétitives. La demande d'entreprises de ce type dans les pays en transition a également considérablement augmenté ces dernières années en raison du rôle qu'elles jouent dans le développement économique et de la nécessité d'une activité accrue de la part des entreprises privées pour compléter avec succès les réformes structurelles.

10. Dans ce contexte, et en raison de la place croissante faite au développement de l'entreprise par les pays membres, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a créé, à sa deuxième session, en juin 1998, une section du développement de l'entreprise chargée d'aider les gouvernements et le secteur privé dans les pays en transition à mettre au point et entreprendre des programmes viables et durables susceptibles d'avoir des effets économiques bénéfiques et de stimuler la croissance future. Le Comité a chargé la Division du commerce d'établir une compilation des programmes pertinents d'autres organisations internationales se rapportant au développement de l'entreprise et de l'esprit d'entreprise dans les pays en transition. Dans un premier temps, le secrétariat a retenu plus de 20 organisations ayant des programmes pertinents. La compilation est destinée à servir d'instrument pour étudier la façon dont la CEE pourrait donner une valeur ajoutée à son travail. À travers sa participation au nouveau programme de travail, la CEE veillera attentivement à ce que les ressources soient efficacement utilisées dans le but d'accélérer le développement économique des pays en transition et de les rendre ainsi mieux à même de relever efficacement les défis du nouveau millénaire.

MÉTHODOLOGIE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

11. Les critères retenus pour faire figurer des programmes dans cette compilation sont fondés sur les questions suivantes :

- i) L'organisation a-t-elle une vocation internationale ou régionale ?

- ii) Dispose-t-elle d'un programme de travail se rapportant directement au développement de l'entreprise au niveau sectoriel ou intersectoriel ?
- iii) Ses programmes de travail sont-ils axés sur les pays en transition ?

12. À l'intérieur même de la compilation, nous nous sommes aussi attachés à répondre aux questions suivantes :

- i) Quels sont les organes subsidiaires chargés de mener à bien le programme de travail (par exemple un groupe de travail, un groupe d'experts, une équipe spéciale) ?
- ii) Quels sont les buts et objectifs des programmes ?
- iii) Quels sont les publics visés dans la région ?
- iv) Quels sont les principaux mécanismes d'exécution des programmes (par exemple conférences, séminaires, publications) ?

13. Compte tenu des critères susmentionnés et de la nécessité de faire en sorte que la compilation conserve un format et une portée raisonnables, les institutions énumérées ci-après et leurs principaux programmes liés au développement des entreprises dans les pays en transition ont été retenus. En outre, un bref aperçu des activités actuelles de la CEE ayant trait au développement de l'entreprise a été ajouté pour donner des informations de base et replacer dans leur contexte les propositions présentées au sujet du programme de travail dans les documents TRADE/1999/10 et TRADE/1999/10/Add.1.

Grandes organisations internationales

- Union européenne
- Organisation de coopération et de développement économiques
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- Organisation internationale du Travail

Organisations financières

- Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- Banque mondiale

Autres initiatives

- Initiative centre-européenne
- Processus de la Conférence de Münster.

14. Dans la présente compilation, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale ont été classées parmi les organisations financières en raison de la nature de leurs programmes, qui ont un rapport plus étroit avec le financement du développement des entreprises qu'avec les domaines dont s'occupent les autres organisations figurant dans la liste.

15. En outre, il a été constaté que l'Initiative centre-européenne et le Processus de la Conférence de Münster disposaient de programmes de très grande ampleur se rapportant au développement des entreprises dans les pays en transition. Ces initiatives ont donc également été retenues, même si elles ont un caractère plus informel et si elles ne disposent pas dans leurs structures institutionnelles d'un organisme unique chargé de les mettre en oeuvre.

* * *

PRINCIPALES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. Union européenne

16. Un certain nombre d'initiatives de l'Union européenne visent à aider les pays en transition à s'intégrer dans le courant principal du développement européen, moyennant par exemple la restructuration des entreprises d'État, le développement du secteur privé et la réforme des institutions, de la législation, de l'administration publique et des services sociaux.

17. Parmi les principaux programmes de l'Union européenne relatifs au développement des entreprises dans les pays en transition, on trouve les suivants :

- PHARE : Programme de partenariat pour le développement des entreprises (DGIA);
- TACIS : Appui aux entreprises - Centres d'appui aux entreprises pour les moyennes et grandes entreprises (DGIA);
- Programme de coopération internationale pour la recherche et le développement technologique dans les technologies de l'information avec les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (DGIII);
- Cinquième programme-cadre pour la recherche, le développement technologique et la démonstration avec les pays d'Europe centrale et orientale (DGXII);
- EUREKA : Réseau européen de recherche-développement industrielle (DGXII);
- Coopération européenne avec les pays en transition dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST) (DGXII).

18. L'Union européenne envisage aussi de renforcer sa coopération avec les pays en transition dans le domaine du développement des technologies de l'information et de la communication. Cette coopération passe par des programmes sur les technologies et les services de communication de pointe, la télématique, les systèmes de télécommunication transeuropéens et la sécurité des systèmes de télécommunication et d'information (DGXIII). En outre, une future coopération pour le développement des PME dans les pays en transition par la diffusion des travaux de la Task Force pour la simplification de l'environnement des entreprises (BEST) est également envisagée (DGXXIII).

- **PHARE : Programme de partenariat pour le développement des entreprises (DGIA);**

19. Le programme PHARE est le principal programme d'assistance apportant un soutien financier aux pays d'Europe centrale et orientale pour les aider à appuyer la transformation économique et le renforcement de la démocratie jusqu'à ce que les pays partenaires soient prêts à assumer les obligations liées à l'adhésion à l'Union européenne. Dans le programme PHARE, la priorité absolue est donnée aux cinq pays qui négocient actuellement leur adhésion à l'Union européenne, à savoir l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie.

20. Les objectifs prioritaires à poursuivre pour bénéficier d'un soutien financier de programme PHARE sont les suivants : restructuration des entreprises d'État, y compris dans l'agriculture; développement du secteur privé; réforme des institutions, de la législation et de l'administration publique; réforme des services sociaux, de l'emploi, de l'enseignement et de la santé; développement d'infrastructures pour l'énergie, les transports et les télécommunications; et sûreté environnementale et nucléaire.

21. En ce qui concerne le développement du secteur privé, PHARE appuie la création d'un environnement favorisant le développement de l'entreprise grâce à des projets dans des domaines tels que la privatisation et la restructuration; le développement régional et le développement des PME; le développement des exportations et la promotion des investissements; la banque et les finances; les technologies de l'information et les transports. Le programme PHARE a également permis de fournir plus de 300 millions d'écus pour développer les petites et moyennes entreprises. Il existe actuellement plus de 70 centres de soutien des entreprises fonctionnant avec l'aide du programme PHARE dans toute l'Europe centrale et orientale.

- **TACIS : Appui aux entreprises - Centre d'appui aux entreprises pour les moyennes et grandes entreprises (DGI)**

22. Le programme TACIS est l'un des instruments mis au point par l'UE pour créer des liens politiques et économiques plus étroits avec les nouveaux États indépendants (NEI). Le programme fournit un concours financier pour le transfert de savoir-faire à 12 pays de l'ex-Union soviétique et à la Mongolie. Il s'agit du plus important programme d'assistance technique de la région et depuis sa création en 1991, il a permis de lancer plus de 3 000 projets d'une valeur supérieure à 3 290 millions d'écus. L'élaboration du programme est axée sur les objectifs généraux ci-après : faciliter la création de conditions

propices aux investissements privés, encourager le développement des liens économiques et des flux commerciaux inter-États (NEI) et encourager le dialogue entre les partenaires sociaux dans ces États.

23. Les secteurs prioritaires du TACIS sont les suivants : restructuration des entreprises d'État et développement du secteur privé; mise en place d'un système efficace de production, de traitement et de distribution dans l'industrie alimentaire; développement d'infrastructures pour l'énergie, les transports et les télécommunications; sûreté nucléaire et environnement; réforme de l'administration publique; services sociaux et enseignement.

24. Dans le domaine du développement du secteur privé et des entreprises, le programme TACIS met l'accent sur les réformes propices à la création d'un environnement favorable et, en particulier, sur l'assistance à fournir après la privatisation et pour le développement du secteur privé, sur le développement des PME, sur les réformes des méthodes de comptabilité et d'audit, sur l'appui au secteur bancaire, sur le soutien de la promotion des exportations, sur l'aide à l'adhésion à l'OMC, sur l'appui aux centres de compétitivité et de productivité et sur l'initiative de coopération industrielle du TACIS.

25. Le programme en cours se terminera en décembre 1999. Le nouveau programme pour la période 2000-2006 portera sur la transition vers une économie de marché et le renforcement de la démocratie et de la primauté du droit. Les mesures qu'il faut appuyer sont notamment le jumelage et la coopération industrielle fondés sur des partenariats entre organismes publics et privés de l'Union européenne et des pays partenaires, l'investissement et les activités qui s'y rattachent, en particulier l'assistance technique nécessaire pour catalyser et appuyer les investissements, ainsi que le financement des investissements, notamment dans les domaines de la coopération transfrontière, de la promotion des PME, de l'infrastructure environnementale et des réseaux d'importance stratégique pour l'Union européenne.

26. Dans le cadre des programmes d'aide au renforcement des entreprises privatisées, le programme TACIS apporte son concours à la création de centres régionaux d'appui aux entreprises dans les pays en transition, en particulier la Fédération de Russie. Ces centres doivent permettre d'apporter en permanence une aide, à la fois générique et adaptée, aux entreprises locales moyennes à grandes (privatisées et privées) pour les aider à se stabiliser et à s'adapter à l'économie de marché. Chaque centre est composé d'une équipe de base chargée des projets et d'une équipe de restructuration. Les experts fournissent des services consultatifs aux plus grandes entreprises dans chaque région. Vient ensuite une opération de jumelage entre dix entreprises de chaque région et des entreprises de l'Union européenne. À plus long terme, les centres favoriseront les contacts entre entreprises des NEI et de l'Union européenne. En outre, pour répondre plus efficacement aux demandes croissantes émanant tant des milieux d'affaires que d'autres groupes d'intérêts, l'UE a mis en place un réseau appelé "Centre d'information aux entreprises" dans le but de diffuser toutes les informations pertinentes sur les programmes PHARE et TACIS.

- **Programme de coopération internationale concernant la recherche et le développement technologique dans les technologies de l'information avec les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (INCO) (DGIII)**

27. Le programme de coopération internationale vise à préserver le potentiel scientifique et technologique de ces pays en réorientant la recherche sur les technologies de l'information vers les besoins sociaux et le rétablissement des systèmes de production. En particulier, la coopération industrielle avec les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'UE est l'une des quatre priorités de la politique de compétitivité de l'Union. Le but est de renforcer la présence de l'industrie de l'UE dans les marchés à forte croissance et d'améliorer la compétitivité des sociétés en facilitant le transfert de données d'expérience et de savoir-faire. La stratégie de coopération industrielle poursuit trois objectifs prioritaires : restructurer et moderniser l'industrie; créer les conditions de base nécessaires au développement industriel; et promouvoir les investissements. Divers instruments de coopération sont utilisés pour encourager le secteur privé à participer dans une plus large mesure au processus de transition en Europe centrale et orientale.

- **Cinquième programme-cadre pour la recherche, le développement technologique et la démonstration avec les PECO (DGXII)**

28. Les pays candidats associés d'Europe centrale et orientale prennent part au cinquième programme-cadre pour la recherche, le développement technique et la démonstration avec les PECO (1998-2002) car il s'agit d'un des instruments de la stratégie de préadhésion à appliquer aux pays candidats. Il est conçu pour accélérer leur intégration dans la communauté scientifique et technologique européenne ainsi que pour les aider à préparer plus rapidement leur adhésion à l'Union européenne. Leurs instituts de recherche, leurs universités et leurs industries seront en mesure de participer au programme dans des conditions plus ou moins similaires à celles d'organisations d'États membres de l'UE. Les 11 pays candidats (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie) ont officiellement informé la Commission qu'ils souhaitaient participer.

- **EUREKA : Réseau européen de recherche-développement industrielle**

29. Lancé en 1985, le programme EUREKA est un cadre dans lequel les industries et les instituts de recherche des pays européens mettent au point et exploitent les technologies capitales pour assurer une compétitivité mondiale. À l'heure actuelle, 25 pays de l'Union européenne sont membres à part entière d'EUREKA cependant que beaucoup d'autres, en particulier en Europe centrale et orientale, ont un statut de pays associé. Le programme EUREKA vise à renforcer la compétitivité européenne en encourageant une collaboration impulsée par le marché en matière de R-D, et en faisant intervenir des industries et des instituts de recherche de toute l'Europe, ainsi que l'utilisation de technologies de pointe aboutissant à des produits, des processus et des services d'un bon rapport coût-efficacité.

- **Coopération économique dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST) (DGXII)**

30. Le programme COST constitue le cadre d'une coopération scientifique et technique permettant de coordonner les recherches nationales au niveau européen. Les actions menées au titre de COST sont constituées par des activités de recherche fondamentale et préconcurrentielle, ainsi que par des activités d'intérêt public. Vingt-cinq pays sont actuellement membres de COST, y compris 10 pays en transition.

- **La société de l'information : télécommunications, marchés et technologies - innovation et exploitation de la recherche (DGXIII)**

31. Les programmes communs concernant les technologies et les services de communication de pointe, la télématique, les réseaux transeuropéens de télécommunication et la sécurité des systèmes de télécommunication et d'information ont également pour but principal d'étendre les réseaux à l'Europe orientale et à certains pays de la CEI. La priorité est accordée aux pays qui sont en train de négocier leur adhésion à l'Union européenne. Il existe un certain nombre de projets pour mener à bien le programme thématique consacré à une société de l'information conviviale. Ces projets sont les suivants : marchés européens pour le contenu multimédia et les services d'information électroniques (I*M EUROPE); activités de recherche-développement bénéficiant de l'appui de l'UE, notamment des programmes, des projets, des résultats, des publications et des partenariats pour des projets sous l'égide du Service d'information communautaire sur la recherche et le développement (CORDIS); projets relatifs à la société de l'information du Bureau des projets dans le domaine de la société de l'information (ISPO). La démarche fortement orientée sur les utilisateurs qui a été suivie dans ce programme s'articule autour de quatre grands domaines d'action : systèmes et services pour les citoyens; nouvelles méthodes de travail et commerce électronique; contenu et outils multimédia; technologies et infrastructures essentielles.

- **Task Force sur la simplification de l'environnement des entreprises (BEST) (DGXXIII)**

32. L'objectif de la Task Force BEST est d'élaborer un rapport indépendant qui présenterait des propositions concernant les mesures concrètes à prendre par les États membres de la Commission et de l'Union européenne pour améliorer la qualité de la législation et éliminer les tâches inutiles qui font obstacle au développement des entreprises européennes, en particulier les PME. Cinq domaines faisant l'objet de 19 recommandations essentielles sont évoqués dans le rapport BEST : amélioration de l'administration publique; nouvelles conceptions en matière d'éducation et de formation; emploi et conditions de travail; accès au financement; accès aux nouvelles technologies et encouragement de l'innovation. Selon la Task Force BEST, les autorités auxquelles s'adressent les recommandations devraient fixer un calendrier précis pour leur mise en oeuvre : un rapport annuel exposant les mesures prises à chaque niveau du processus décisionnel devrait être élaboré à l'intention du Conseil européen et un groupe d'entreprises devrait évaluer les progrès accomplis. Le premier rapport devrait être établi au plus tard le 1er juillet 2000.

B. Organisation de coopération et de développement économiques

33. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) aide activement les pays en transition à se doter d'institutions d'économie de marché, et ce depuis 1990, année de la création du Centre pour la coopération avec les économies en transition (CCET). En 1998, le CCET a renforcé les programmes de vulgarisation de l'OCDE dans d'autres zones géographiques et a été rebaptisé Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM). En 1993, une mission d'étude dans les républiques d'Asie centrale a permis de trouver des arguments convaincants en faveur de la fourniture d'une aide au développement du secteur privé dans cette région. Des activités ont déjà été élaborées dans ce domaine par le CCET et par la Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises, qui a acquis une vaste expérience en matière de privatisation, de développement des entreprises, d'investissements étrangers directs et de création de marchés concurrentiels. En s'appuyant sur cette expérience, le CCET a créé à Istanbul, dans le cadre de son programme de travail, le Centre de développement du secteur privé, qui a commencé à fonctionner en janvier 1994.

- **Centre de développement du secteur privé de l'OCDE**

34. Ce Centre a pour but d'aider les nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique, la Mongolie et les pays en transition de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire à mettre au point leurs conditions et politiques de base en vue du passage à l'économie de marché et de leur intégration dans l'économie mondiale. Les pays ci-après sont membres du Centre : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, République de Moldova, Roumanie, Turquie et Ukraine. Grâce à un processus consultatif fondé sur des forums, des réunions de groupes de travail et des ateliers, les participants et l'OCDE peuvent suivre l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques sur les changements structurels et collaborer pour améliorer les politiques et les résultats dans les pays en transition.

Partenariat

35. Les coorganisateur avec l'OCDE sont les Gouvernements turc et allemand - par l'intermédiaire de l'Agence turque pour la coopération internationale (TICA) et l'Office allemand de coopération technique (GTZ) du Ministère fédéral de la coopération économique (BMZ). La TICA a proposé que le Centre soit installé à Istanbul en raison des liens culturels entre la Turquie et de nombreux nouveaux pays indépendants et également parce que Istanbul est un lieu de réunion commode pour des raisons de proximité géographique. En outre, un grand programme d'une durée de trois ans est cofinancé par la Bourse d'Istanbul. D'autres contributions volontaires ont été fournies par le Japon et les États-Unis. Par ailleurs, des institutions du secteur privé coopèrent avec le Centre en parrainant et en finançant conjointement des réunions.

Fonctionnement

36. Au départ, le Centre recourait surtout à des séminaires et des ateliers pour transférer des compétences techniques et des données d'expérience aux pays en transition. En 1997, il est devenu évident que les pays participants

étaient prêts à passer à une nouvelle phase de la coopération. Compte tenu de l'évolution des institutions et de l'accumulation de compétences techniques dans ces pays, les représentants des pouvoirs publics et ceux des entreprises sont de plus en plus en mesure de tirer un meilleur parti d'un échange d'informations et de données d'expérience entre eux que d'un recours exclusif à des experts occidentaux.

37. La principale préoccupation est de s'orienter vers un processus consultatif fondé sur les méthodes des comités de l'OCDE et dans lequel les participants à des forums parviennent à présenter à leurs gouvernements respectifs des recommandations sur les meilleures pratiques et sur les façons d'améliorer leur politique. Le Forum des organismes eurasiens de promotion des investissements, qui s'est tenu à l'issue de travaux préparatoires d'un groupe de travail, a récemment réuni les chefs de secrétariat de ces organismes, qui ont créé le Réseau des organismes de promotion des investissements.

Forum pour le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises

38. Pour aider les gouvernements et les institutions des nouveaux États indépendants et des pays de la région de la mer Noire à conjuguer leurs efforts pour créer de bonnes conditions de base et des programmes bien ciblés pour le développement des entreprises, l'OCDE dispose depuis le début de 1998, avec le Forum pour le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises, d'un mécanisme consultatif qui constitue l'une des activités du Centre de développement du secteur privé.

39. Un forum analogue a également été créé pour les économies en transition du pourtour de la Baltique (Lettonie, Estonie, Lituanie et régions de Kaliningrad et Saint-Pétersbourg de la Fédération de Russie). Des forums à l'échelon national sont maintenant envisagés pour la Fédération de Russie elle-même, compte tenu de la crise économique récente et de l'absence de progrès de la politique des petites entreprises en Russie.

40. Le Forum pour le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises est animé conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI). Le contact entre les organismes publics correspondants est maintenu au moyen de publications et d'Internet. Le processus consultatif fonctionne également dans le cas du Forum sur le droit et la politique de la concurrence qui regroupe des organismes antimonopoles.

Structure du Forum pour le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises

41. Le Forum est constitué par deux groupes de travail. Le groupe de travail I, "Cadre institutionnel pour l'esprit d'entreprise", traite des politiques et stratégies concernant le système fiscal, les obstacles administratifs, les réglementations et leur impact spécifique sur l'esprit d'entreprise. Il a tenu sa première réunion en mars 1998. Le Groupe de travail II, "Services d'appui et instruments financiers pour l'esprit d'entreprise", est davantage axé sur les mesures et programmes propres à améliorer les conditions de création d'entreprises - par exemple, en assurant des programmes spéciaux de crédits de démarrage et en fournissant des services

consultatifs aux nouvelles petites entreprises et aux pépinières d'entreprises locales. Une réunion commune des groupes de travail a arrêté un ensemble de principes directeurs pour suivre les progrès de l'application de ces mesures et programmes.

42. Les membres du Forum pour le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises dans les NEI et les pays de la mer Noire sont les suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine. Les pays membres de l'OCDE ci-après participent au Forum pour les NEI : Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède et Turquie.

43. Les participants appartiennent aux Ministères de l'économie et des finances et aux services d'appui aux entreprises, ainsi qu'à des commissions économiques parlementaires, et comprennent un certain nombre d'entrepreneurs venant des pays intéressés. L'Union européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la CEE participent également, de même que des experts et des consultants de l'OCDE et de l'ONUDI. Les réunions du Forum destinées à ces pays se tiennent au Centre de développement du secteur privé de l'OCDE à Istanbul tandis que celles concernant les pays du pourtour de la Baltique seront organisées dans diverses villes de la région.

44. Le Forum pour le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises des pays du pourtour de la Baltique a été mis en place dans le cadre du Programme régional pour les États baltes de l'OCDE, qui met à contribution un certain nombre de comités de l'OCDE s'occupant de nombreux aspects des politiques économiques et sociales et des politiques concernant les entreprises. Les pays membres sont les suivants : Suède, Finlande, Danemark, Norvège, Pologne, Allemagne, programme PHARE de l'Union européenne, USAID et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ils s'ajoutent aux pays en transition de la région balte (Lettonie, Estonie, Lituanie et régions de Kaliningrad et de Saint-Petersbourg de la Fédération de Russie).

Orientation du Fonds pour le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises

45. Au cours de ses quatre premières années d'existence, le Centre a organisé quelque 70 séminaires, ateliers et autres activités portant sur un large éventail de politiques économiques liées aux investissements étrangers, au développement du secteur financier, à la promotion des petites et moyennes entreprises (PME), à la privatisation, au commerce, à la concurrence, à la lutte contre le crime économique, etc.

46. En 1998, le programme s'est articulé autour de consultations systématiques dans le cadre de forums et de réunions de groupes de travail axés sur cinq domaines : développement des entreprises, développement du secteur financier, politique de la concurrence, questions relatives aux investissements étrangers et primauté du droit. Au cours des prochaines années, l'idée directrice du programme sera de renforcer la coopération régionale entre les pays en transition de façon à faciliter leur intégration dans l'économie mondiale.

Publications

47. Parmi les principales publications figurent le Guide des investissements pour la République kirghize, 1998, la Revue du développement du secteur privé, bulletin de liaison semestriel entre participants aux différents forums et ateliers du Centre à Istanbul, et les Principes généraux du droit des sociétés dans les pays en transition.

C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

48. En 1996, la CNUCED a créé une Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie afin de se doter de moyens plus importants pour apporter un appui aux gouvernements au sujet des politiques relatives à l'investissement dans les innovations nationales et au développement des entreprises. Les principaux objectifs de la Division sont de faciliter les flux d'investissements étrangers directs à destination des pays en développement et entre ces pays, de faciliter le transfert et la diffusion de technologies et le renforcement des capacités dans les pays en développement et de stimuler le développement des entreprises en renforçant les PME ainsi que le processus de privatisation et de restructuration dans les pays en développement et les pays en transition.

Structure

49. La Division comprend trois grandes composantes : a) l'investissement international, les sociétés transnationales et les courants de technologie; b) les politiques nationales d'innovation et d'investissement; et c) le développement des entreprises. Dans ces trois domaines, les services d'appui fournis aux organes délibérants vont de pair avec les activités de recherche, d'analyse des politiques et de coopération technique. La Division offre des services consultatifs sur les investissements et la technologie qui associent les activités de coopération technique concernant la création d'un environnement propice aux investissements et l'amélioration de la promotion des investissements et de la diffusion de la technologie dans les pays en développement et les pays en transition. Parmi les très nombreux programmes destinés à promouvoir l'investissement et les groupes industriels, l'activité qui semble présenter le plus d'intérêt pour le développement des entreprises dans les pays en transition est le programme Empretec.

Empretec

50. Depuis 1988, la CNUCED a mis au point le programme Empretec, qui est un programme de renforcement des capacités destiné à favoriser la croissance et la compétitivité des PME dans les pays en développement et les pays en transition. Ce programme a pour but de contribuer à dynamiser le secteur privé et à améliorer l'environnement économique dans les pays où il est mis en oeuvre. En particulier, il donne une impulsion aux associations professionnelles en les encourageant à renforcer et à développer les services d'appui aux PME qui en font partie, et il a constitué un lien important entre les milieux d'affaires déjà en place et la nouvelle catégorie d'entrepreneurs qui apparaît et à laquelle la parole a été donnée à travers l'association des participants au programme Empretec.

51. Empretec est un programme sur le développement de l'esprit d'entreprise et sur la collaboration entre sociétés transnationales et PME dans les pays en développement et les pays en transition, en particulier en Fédération de Russie. Il s'adresse aux entrepreneurs qui sont tout à fait aptes à comprendre et à maîtriser les technologies. Les activités inscrites au programme sont étroitement liées entre elles. Les principales d'entre elles sont les suivantes : a) mise au point d'un moyen systématique de déterminer le potentiel des entreprises afin de renforcer et de stimuler de nouvelles sources d'initiatives privées; et b) organisation de l'atelier de formation aux techniques de motivation auquel chaque participant doit participer avant de passer à d'autres activités. Empretec offre un centre polyvalent d'appui aux entreprises dans chaque pays bénéficiaire, l'accès à une formation de grande qualité, la mise en place d'un réseau et des services de consultants en matière de gestion. Ces centres développent le savoir-faire local et, à la fin du programme, fournissent des services de qualité aux tarifs locaux.

- **Coalition entre secteur public et secteur privé**

52. Empretec met l'accent sur la constitution de coalitions actives et efficaces entre institutions publiques, associations professionnelles privées, sociétés nationales et étrangères et organisations multilatérales, coalitions qui se développent pour former des infrastructures autonomes. Ce type de coalition permet de créer un environnement favorable et d'apporter aux entrepreneurs les compétences, les ressources financières, la technologie, les débouchés et les informations techniques dont ils ont besoin pour mener à bien leurs projets et développer leurs activités à l'intérieur et au-delà des frontières nationales.

- **Coentreprises et autres alliances d'entreprises**

53. Le projet stimule les liens régionaux et internationaux, tant entre les participants à Empretec qu'avec des sociétés étrangères, en créant un réseau d'entreprises à l'intérieur des frontières nationales et au-delà, et en parrainant des salons d'entreprises régionaux et interrégionaux pour les participants à Empretec. Le programme vise à mettre en place dans chaque pays bénéficiaire une base institutionnelle permanente entre secteur privé et secteur public pour développer et aider les PME. Pour éviter les chevauchements d'activités, Empretec organise une coopération effective avec les institutions d'appui aux PME, tant dans le secteur privé que dans le secteur public en stimulant la coopération entre ces deux secteurs et en formant des experts locaux afin de diriger les ateliers et de fournir l'appui nécessaire pour assurer leur suivi. Empretec perçoit des redevances au titre du recouvrement des coûts à mesure que le projet évolue et devient autonome.

- **Liens avec les sociétés transnationales**

54. Le programme a par ailleurs fait prendre conscience des avantages qui pouvaient être retirés de liens entre des filiales de sociétés étrangères et des PME locales, et des méthodes ont été mises au point pour faciliter ces liens. Jusqu'ici, des liens ont été noués avec plus de 100 sociétés transnationales.

D. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

55. En décembre 1997, les États membres de l'ONUDI ont approuvé le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI, qui sert de base à cette organisation pour mieux cibler ses priorités et ses fonctions. Le Plan de travail classe les activités de l'ONUDI en deux grandes catégories : a) renforcer les capacités industrielles et b) rendre le développement industriel moins polluant et durable. Dans le Plan, l'ONUDI est invitée à promouvoir le développement des PME pour que celles-ci soient le principal moyen de parvenir à un développement équitable et durable. Pour poursuivre ces objectifs prioritaires, l'ONUDI devrait mettre l'accent sur le renforcement des capacités et l'intégration des femmes dans le développement industriel. Sur le plan géographique, la priorité devrait être accordée à l'Afrique et aux pays les moins avancés. Pour ce qui est des modalités de prestation de services, l'ONUDI apporte son appui essentiellement en fournissant des ensembles complets de services et en constituant des équipes multidisciplinaires.

Structure

56. Dans les nouveaux modules de service, les travaux futurs de l'ONUDI sont rangés sous trois rubriques : une économie compétitive, un environnement sain et un emploi productif. Dans la première partie, celle qui a trait à l'économie compétitive, on trouve des programmes sur l'élaboration de la politique industrielle et sa mise en oeuvre, sur les statistiques et les réseaux d'information, sur la métrologie, la normalisation, l'homologation et l'agrément, sur une amélioration constante de la gestion de la qualité et sur la promotion des investissements et de la technologie. Dans la deuxième partie, portant sur un environnement sain, figurent des programmes sur le cadre des politiques d'environnement, sur la Convention relative aux changements climatiques et le Protocole de Kyoto, sur l'efficacité énergétique, sur le développement de l'énergie rurale, sur une production moins polluante, sur la lutte antipollution et la gestion des déchets et sur le Protocole de Montréal. Quant à la troisième partie, concernant l'emploi productif, elle comprend des programmes sur un cadre de politique générale pour les PME, sur la politique de développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes, sur le développement de l'initiative privée et sur la modernisation des agro-industries et le perfectionnement des compétences techniques correspondantes.

Petites et moyennes entreprises : cadre de politique générale

57. En général, les conseils de l'ONUDI en matière de politique générale s'inscrivent dans le cadre de la formation en cours d'emploi des fonctionnaires nationaux compétents. Des instruments spécifiques ont été mis au point pour évaluer les besoins en matière de compétences industrielles, notamment les Directives pour l'analyse des politiques concernant les PME. C'est dans le domaine du renforcement des capacités aux niveaux national, régional et local que l'ONUDI joue son rôle le plus important. Son principal savoir-faire consiste à définir, concevoir et mettre en oeuvre des programmes expressément destinés à appuyer le développement des PME.

58. Les autres activités de l'ONUDI dans le domaine du développement des PME découlent du rôle plus général que joue cette organisation en tant que carrefour mondial pour le développement industriel. L'ONUDI favorise l'échange de données d'expérience et d'informations sur les meilleures pratiques, souvent en coopération avec d'autres organismes. C'est le cas par exemple pour le Forum pour le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises (voir ci-dessus par. 38), auquel participent l'ONUDI et l'OCDE. Ces activités ont débouché sur la mise au point d'outils analytiques, et elles ont apporté à l'ONUDI des informations en retour sur la manière d'améliorer ses propres services qui s'articulent actuellement autour des axes suivants :

- Appui à la stratégie de développement des PME
- Mécanismes institutionnels pour une bonne gestion des PME
- Politiques propres aux PME
- Dimensions locales et régionales
- Suivi des performances des PME et insuffisance de compétences

Femmes chefs d'entreprise

59. L'objectif primordial du programme est de fournir une aide pour l'élaboration et l'application de politiques tenant compte des disparités entre les sexes et débouchant sur des programmes nationaux intégrés qui permettront de mettre en place puis de renforcer les moyens et les capacités d'élaboration des politiques. Il y a trois principaux services :

- Sensibilisation au souci d'équité entre les sexes
- Données et informations ventilées par sexe; recherches d'orientation pratique
- Conseils de politique générale et renforcement des capacités; intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les activités

Développement de l'esprit d'entreprise

60. L'ONUDI apporte son aide aux PME dans le cadre d'une coopération technique pour laquelle elle a recours à du personnel et des consultants chargés de fournir des conseils personnalisés. Cette manière de procéder met l'accent sur une évaluation approfondie des besoins, une étude des meilleures pratiques et l'élaboration de plans d'action appropriés.

- Services consultatifs aux entreprises

61. Si, de manière générale, les chefs d'entreprise parviennent bien à déterminer des débouchés, ils ont une connaissance limitée des aspects administratifs, réglementaires et financiers de la gestion des entreprises. Des services consultatifs aux entreprises correctement ciblés peuvent permettre de venir à bout de ces problèmes, de même qu'un accès facile à

des publications utiles, à des services d'orientation, à des prêts globaux, à une formation, à des services de conseils et à une aide en matière de planification des activités des entreprises. Les centres d'affaires constituent un moyen efficace de fournir ce type de service, mais les organismes publics, les banques et les associations professionnelles peuvent être tout aussi efficaces. Le rôle principal de l'ONUDI consiste à mettre en place puis à renforcer les centres d'affaires ou tout autre moyen de fournir des conseils. L'ONUDI fait partie d'un réseau de donateurs dans ce domaine qui a acquis une connaissance très pointue de ces services consultatifs. Par ailleurs, l'ONUDI publie des directives pratiques intitulées Directives pour les centres de développement des affaires.

- Pépinières d'entreprises

62. Les pépinières d'entreprises offrent aux entrepreneurs un espace de travail aménagé de bonne qualité, où ils peuvent avoir accès sur place à des services d'appui, ainsi qu'à des services de conseils réguliers et intensifs aux entreprises. L'ONUDI peut apporter son aide pour la réalisation d'études de faisabilité de la mise en place de pépinières, en concevant ces dernières en vue de l'application des meilleures pratiques ainsi qu'en sélectionnant et en formant des gestionnaires de pépinières et des conseillers. Il existe un manuel sur la création et le fonctionnement de pépinières d'entreprises intitulé Directives pratiques pour un système de pépinières d'entreprises. L'audit des pépinières d'entreprises est un questionnaire destiné à analyser et à améliorer les résultats des pépinières existantes.

- Encouragement de l'esprit d'entreprise

63. L'ONUDI offre l'aide d'experts pour élaborer les programmes de renforcement des capacités afin de développer plus largement l'esprit d'entreprise, en particulier chez les femmes. Ces programmes améliorent les aptitudes à la gestion et les qualités de chef d'entreprise et sont adaptés à des situations particulières, en fonction des besoins. Ils impliquent le renforcement des associations industrielles, la formation de formateurs et la mise en place de mécanismes de surveillance pour déterminer les nouveaux besoins et les futures exigences en matière de formation. L'ONUDI aide aussi à planifier les réseaux d'information, les services de vulgarisation et l'accès aux capitaux d'emprunt.

- Entreprenariat rural

64. Les petites entreprises, voire les micro-entreprises, constituent le socle sur lequel se développent des PME axées sur la croissance dans les zones rurales, en particulier dans les pays les moins avancés. Toutefois, dans ces endroits, les services d'appui sont rares, les infrastructures insuffisantes et l'accès à toutes les ressources généralement limité. L'ONUDI s'attache donc avant tout à perfectionner et à développer les moyens dont disposent les institutions existantes pour appuyer les chefs d'entreprise et améliorer le cadre réglementaire dans lequel ils opèrent. Pour ce faire, l'ONUDI a notamment recours au dossier de promotion des industries villageoises.

- Mise en place de réseaux, regroupement de PME et échanges en matière de sous-traitance : Groupements et réseaux industriels - études de cas sur la croissance des PME et leur capacité d'innovation

65. Le programme étudie les cas dans lesquels le développement des PME dans les pays en développement a été un succès. Ce qui fait la différence entre ces divers cas et caractérise le cadre de l'étude, c'est que ces exemples de réussite concernent non pas des entreprises particulières mais les PME considérées globalement. La manière dont le regroupement et la mise en réseaux des PME peut accentuer leur croissance économique et stimuler leur progrès technique est également étudiée. Chacune des cinq études de cas peut se lire indépendamment des autres. La dernière section rassemble quelques-unes des conclusions communes tirées des différentes études et propose des recommandations pratiques appropriées.

66. L'ONUDI s'efforce par ailleurs de contribuer à déterminer les possibilités de sous-traitance puis d'aider les fournisseurs à se doter de moyens supérieurs de façon à pouvoir profiter des possibilités détectées. L'ONUDI apporte aussi son concours pour mettre en place des centres de sous-traitance et de développement pour les fournisseurs ainsi que des échanges d'informations. Le Manuel sur les échanges en matière de sous-traitance de l'ONUDI comprend notamment un logiciel destiné à assurer une meilleure concordance entre fournisseurs et clients.

Partenariat entre les secteurs public et privé mis en place par l'ONUDI en matière de CET

67. L'expression "construction-exploitation-transfert (CET)" est devenue très courante parmi les experts de l'aide au développement. Depuis plus d'une décennie, cette formule novatrice est de plus en plus acceptée dans de nombreux pays en développement comme une possibilité intéressante de remplacer le recours exclusif traditionnel aux ressources du secteur privé pour développer des infrastructures de base et des infrastructures industrielles comme les routes, les ports, les chemins de fer, les aéroports, les centrales électriques et les installations de traitement de l'eau. Dans le cadre d'un accord de CET, les investisseurs privés, aussi bien locaux qu'étrangers, construisent des équipements infrastructurels, les gèrent sur une base commerciale pendant un certain temps puis les mettent à la disposition des pouvoirs publics dans des conditions préalablement agréées. L'apport de l'ONUDI en matière de CET est axée sur les possibilités offertes par les partenariats internationaux entre entreprises pour accroître les moyens technologiques du pays hôte et les rendre plus compétitifs sur les marchés mondialisés, en grande partie grâce à la participation d'institutions locales d'infrastructures technologiques. L'ONUDI a mis au point un programme complet portant sur les points suivants : élaboration de directives et de procédures normalisées; conseils en matière de politique et de stratégie; fourniture d'une assistance pour le renforcement des capacités et la formation; apport d'une assistance technique pour des projets CET précis et certification des procédures. L'ONUDI a publié par exemple les Directives pour le développement de l'infrastructure dans le cadre de projets de CET.

Programme de gestion de la sous-traitance industrielle et de la chaîne d'approvisionnement de l'ONUDI

68. Jusqu'ici, 50 échanges concernant la sous-traitance et les partenariats (SPX) ont été mis en place par l'ONUDI dans une trentaine de pays et font donc partie d'un réseau mondial d'externalisation industrielle. Dans la version en ligne du Répertoire international de SPX de l'ONUDI, on trouve, mentionnés dans l'ordre alphabétique, d'abord par pays, puis par ville, les noms et les coordonnées des points de contact pertinents, ainsi que la structure organisationnelle de chacun des SPX cités.

Projets de pays de l'ONUDI dans les économies en transition

69. L'ONUDI exécute actuellement des programmes propres à des pays particuliers portant sur toute une série d'activités industrielles qui vont de la mise en place d'institutions à la constitution de réseaux de sous-traitance dans la plupart des pays en transition. Toutefois, l'ONUDI n'affecte qu'une part limitée de ses ressources aux pays en transition et elles vont essentiellement aux pays les moins avancés de la région. Une compilation à jour de ces projets et un rapport sur leur état d'avancement peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la CEE.

E. Organisation internationale du Travail

70. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a une structure tripartite qui lui est propre et qui rassemble des gouvernements, des employeurs et des travailleurs dans le but de parvenir à un consensus sur les méthodes permettant de créer des emplois, sur la mise en valeur des ressources humaines et sur d'autres questions connexes. Les trois principaux types de programmes de l'Organisation sont les programmes d'élaboration des politiques, les programmes techniques et les programmes opérationnels. Les premiers sont arrêtés par la Conférence internationale du Travail et le Conseil d'administration de l'OIT, et lors de réunions régionales et de réunions sectorielles et techniques. Les programmes techniques portent sur le travail des enfants, les activités pour les employeurs, l'emploi et la formation, l'égalité des femmes, les relations professionnelles et l'administration du travail, les normes internationales du travail et les droits de l'homme, les activités sectorielles, la sécurité sociale, les statistiques, les activités pour les travailleurs et les conditions et le milieu de travail ainsi que les activités de l'Institut international d'études sociales et du Centre international de formation de l'OIT. À cela s'ajoutent des programmes de développement des entreprises dirigés par le Département du développement des entreprises et des coopératives et le Programme des entreprises multinationales administré par le Service des entreprises multinationales (MULTI). Les programmes opérationnels à l'intention des pays en transition sont dirigés par une équipe consultative multidisciplinaire pour l'Europe centrale et orientale installée à Budapest.

71. On trouvera ci-après de plus amples précisions sur ces programmes de l'OIT qui présentent un intérêt particulier pour le développement des entreprises dans les pays en transition.

Département du développement des entreprises et des coopératives de l'OIT

72. Les principales activités du Département du développement des entreprises sont les suivantes : i) fournir des conseils politiques de haut niveau pour aider les pays à créer un environnement culturel, juridique et réglementaire dans lequel les entreprises puissent prospérer; ii) apporter un appui opérationnel dans des domaines tels que les services de développement des micro-entreprises et des petites entreprises, la formation et la création d'entreprises, la gestion des ressources humaines, la productivité et la compétitivité, la restructuration des entreprises, le développement économique local, le financement des entreprises et le développement coopératif. Le Département a cinq principaux programmes : le Programme international de la petite entreprise (ISEP), le Forum de l'entreprise de l'OIT, le Programme "Entreprises et sociétés", le Programme de micro-financement et le Programme d'hôtellerie et de tourisme.

Programme international de la petite entreprise de l'OIT

73. Le Programme international de la petite entreprise (ISEP) a pour principal objectif de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité (c'est-à-dire conformes aux normes internationales de travail de l'OIT). Il s'appuie sur la structure très décentralisée de l'OIT, en particulier sur les 15 équipes consultatives multidisciplinaires et sur le Centre international de formation de Turin. Les bénéficiaires du programme sont les petites entreprises qui existent déjà ou qui pourraient être créées, en particulier celles dirigées par des femmes qui risquent de se heurter à des difficultés tenant aux distinctions fondées sur le sexe. L'ISEP contribue à l'application de la Recommandation de l'OIT sur les "Conditions générales pour stimuler la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises". Il a défini cinq domaines d'action prioritaires pour atténuer les difficultés les plus pressantes auxquelles sont confrontées les petites entreprises, à savoir : améliorer l'impact, promouvoir un environnement économique favorable, faciliter l'accès aux services financiers par une meilleure gestion financière, améliorer l'accès aux services nécessaires aux petites entreprises et promouvoir des emplois de qualité.

74. Le module de formation intitulé "*Lancer et améliorer votre entreprise*" constitue un projet spécifique. Ce module a été utilisé pour la première fois en Afrique orientale et australe et son utilisation est en train de s'étendre à d'autres régions, si bien qu'il fonctionne actuellement dans plus de 70 pays, y compris certains pays en transition. À ce jour, plus de 100 000 chefs d'entreprise ont bénéficié de ce programme; 80 % des stagiaires ont appliqué le savoir-faire qu'ils venaient d'acquérir; 45 % ont lancé de nouvelles entreprises dans les huit mois qui ont suivi la période de formation et 65 % ont amélioré la croissance et la rentabilité de l'entreprise.

Forum de l'entreprise de l'OIT

75. Dans le cadre de ses activités concernant les entreprises, l'OIT a organisé en novembre 1996 son premier forum semestriel pour constituer dans ce domaine un partenariat tripartite entre les travailleurs, les employeurs et les pouvoirs publics. Le forum rassemblait notamment des entreprises et des chefs d'entreprise, des analystes économiques et des représentants

des organismes issus des accords de Bretton Woods. Ce premier Forum s'articulait autour de quatre thèmes principaux : l'évolution de l'économie mondiale, la création d'emplois, les initiatives sociales et l'avenir des entreprises et de leurs partenaires sociaux.

76. Le deuxième Forum de l'entreprise de l'OIT aura pour titre "Compétitivité des entreprises, citoyenneté des sociétés et défis de l'emploi au XXI^e siècle" et il aura lieu les 5 et 6 novembre 1999. Ce thème sera abordé sous les angles suivants : l'évolution du marché, les stratégies concurrentielles fondées sur les ressources humaines, la citoyenneté des sociétés et les initiatives sociales, et la mise en valeur des possibilités de création d'emplois offertes par les petites entreprises.

Équipe de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale (CEET)

77. L'objectif de l'Équipe pour l'Europe centrale et orientale (CEET) est d'accroître la capacité de l'OIT de fournir des services consultatifs et des programmes de coopération technique conformes aux normes internationales pour la région. Cette équipe multidisciplinaire qui a commencé à fonctionner au début de 1993 dessert maintenant les pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

78. Les activités de la CEET ont pour objet de promouvoir le développement d'institutions démocratiques en matière de travail et de favoriser le tripartisme en Europe centrale et orientale ainsi que d'aider les pays à adopter et à appliquer des politiques susceptibles d'orienter la transition dans des directions socialement souhaitables. Il s'agit plus particulièrement de développer la législation du travail en ratifiant et en appliquant les conventions et recommandations de l'OIT, de favoriser le plein emploi et de promouvoir des emplois productifs et librement choisis, d'améliorer les conditions de vie et de travail, de créer des relations professionnelles saines et de mettre en place des systèmes appropriés de protection sociale.

79. Les moyens utilisés pour atteindre les objectifs ci-dessus sont les suivants : conférences et ateliers, séminaires de formation, missions consultatives et publication de livres, de rapports, de documents de travail et de bulletins d'information.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

F. Banque européenne pour la reconstruction et le développement

80. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a été fondée en 1991. Elle a pour but de favoriser la transition vers une économie de marché ouverte et de promouvoir les initiatives privées et l'esprit d'entreprise dans les 26 pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI qui sont résolus à appliquer les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché.

81. La BERD a pour objectif d'aider ces pays à mettre en oeuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles et à promouvoir la concurrence,

la privatisation et l'esprit d'entreprise tout en tenant compte des besoins particuliers des pays qui se trouvent à des stades différents de la transition. Par ses investissements, la BERD favorise l'activité du secteur privé, le renforcement des institutions financières et des systèmes juridiques et le développement de l'infrastructure nécessaire pour appuyer le secteur privé.

82. La Banque applique dans toutes ses activités des principes bancaires et des principes d'investissement rationnels, encourage les secteurs privé et public à participer à des opérations de cofinancement et à des investissements étrangers directs, contribue à mobiliser les capitaux locaux et assure une coopération technique dans les domaines pertinents. Elle travaille en étroite collaboration avec les institutions financières internationales et d'autres organisations internationales et nationales. Dans toutes ses activités, la Banque encourage un développement écologiquement rationnel et durable.

Opérations de financement du secteur privé

83. La BERD assure le financement direct d'activités du secteur privé (notamment de grandes sociétés qui souhaitent investir dans la région), ainsi que des opérations de restructuration et de privatisation et elle finance aussi l'infrastructure nécessaire à ces activités.

Instruments financiers de la BERD

84. La BERD fait preuve de souplesse dans la structuration de ses produits financiers et elle peut recourir à un large éventail d'instruments de financement. Toutes les transactions sont soigneusement évaluées et contrôlées pour faire en sorte qu'elles répondent à des normes élevées. Les conditions à remplir pour bénéficier de prêts de la Banque sont exposées dans un guide intitulé Financement avec la BERD qui s'adresse aux sociétés et aux entrepreneurs qui sont à la recherche de fonds pour financer des projets dans la région.

85. À titre d'indication, le montant minimum normal de la participation de la Banque s'élève à cinq millions d'écus, mais cette somme peut être réduite si le projet présente des avantages fondamentaux pour le pays. En outre, des descriptifs sommaires de projets sont publiés pour les projets des secteurs public et privé avant que ces projets soient examinés par le Conseil d'administration.

Autres sources de financement : PME, financement par prises de participation et financement de prêts

86. Pour les projets de faible ou de moyenne ampleur en Europe centrale et orientale et dans la CEI, la BERD a mis en place des liens avec divers intermédiaires financiers afin de fournir des ressources financières pour des projets qui sont trop petits pour qu'elle les finance directement. Cela permet à la Banque d'appuyer les PME, qui sont de la plus haute importance pour donner naissance à un secteur privé fort. Ces intermédiaires sont énumérés dans la liste des autres sources de financement pour les petits et moyens projets. La BERD finance aussi les prises de participation dans des fonds de placement à risque dans les pays en transition. Outre le financement par

l'emprunt et par des prises de participation, la BERD assure aussi le financement d'autres services pour les PME qui, à l'heure actuelle, sont notamment les suivants : le Service consultatif aux entreprises des pays baltes, la société Romania-Capital SA; le service consultatif aux entreprises du Kirghizistan et la Banque russe de financement de projets.

Normes et pratiques rationnelles pour les entreprises

87. Pour promouvoir des normes d'entreprises rationnelles dans la région, la BERD a publié, en 1997, une série de directives visant à aider les sociétés à mieux comprendre les grandes préoccupations des prêteurs et des investisseurs potentiels. Des normes professionnelles et des pratiques de sociétés rationnelles montrent que le gouvernement des entreprises doit reposer sur des principes fondamentaux, notamment l'existence d'une structure d'actionnariat transparente, le respect des droits des actionnaires minoritaires et un conseil d'administration qui fonctionne bien.

Publications

88. Dans le cadre des travaux qu'elle mène pour faciliter la transition vers un système d'économie de marché et encourager les initiatives privées et l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans la CEI, la Banque donne des informations sur les faits nouveaux économiques et juridiques qui surviennent dans les pays où elle exerce ses activités, dans les publications suivantes :

- Le Rapport sur la transition, qui contient une analyse détaillée des progrès réalisés par chaque pays sur la voie de la transition vers l'économie de marché.
- L'économie de la transition, revue portant sur ce nouveau domaine qui s'étend bien au-delà de l'Europe orientale et présente un intérêt pour tous les pays qui se sont lancés dans des transformations institutionnelles ou systématiques.
- La série des documents de travail, publiée pour alimenter les débats sur la transformation économique de l'Europe centrale et orientale et de la CEI.
- "Le droit en transition", bulletin d'information établi par le personnel de la BERD sur la coopération et la formation juridiques.
- Le répertoire des sources d'information sur les entreprises élaboré par la BERD pour l'Europe centrale et orientale et la CEI. Ce répertoire mentionne plus de 1 500 ouvrages, périodiques, journaux, bases de données en ligne et sur CD-ROM et ressources Internet.

Assemblée annuelle et Forum des entreprises de la BERD

89. L'Assemblée annuelle de la BERD comporte deux grands volets : les séances plénières du Conseil des gouverneurs et le Forum des entreprises.

Ce dernier ouvre aux très nombreux participants à l'Assemblée annuelle qui viennent des milieux bancaires ou du monde des affaires des possibilités d'investissement et des débouchés commerciaux dans les pays où opère la Banque. Au programme de ce Forum figurent des services d'information et de demande de renseignements sur les entreprises, des séminaires bancaires et des exposés présentés par les pays et accompagnés dans chaque cas d'un "profil de pays".

90. Dans l'ensemble, la BERD mène ses activités sur la base de projets et faute de disposer de ressources suffisantes pour le renforcement des capacités et les services connexes, elle travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales pertinentes, y compris la CEE.

G. La Banque mondiale

91. Depuis 1990, 27 États d'Europe et d'Asie centrale ont adhéré à la Banque mondiale et 23 nouveaux bureaux extérieurs ont été mis en place ainsi qu'un bureau de liaison au Turkménistan. Le portefeuille pour l'Europe et l'Asie centrale a augmenté rapidement ces dernières années et il a plus que doublé entre 1992 et 1998. Deux cents opérations bancaires au total font actuellement l'objet d'une supervision et les engagements de la Banque vis-à-vis des pays d'Europe et d'Asie centrale ont dépassé 5 milliards de dollars en 1998.

92. Le principe fondamental régissant l'intervention de la Banque dans la région est d'améliorer les conditions et les mesures d'incitation nécessaires pour attirer d'autres courants financiers, en particulier les apports du secteur privé et les investissements étrangers directs découlant du succès des programmes de stabilisation économique et de réformes. S'agissant des pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale, la Banque les aide à remplir les critères d'adhésion à l'UE. Pour les aider à satisfaire rapidement aux conditions exigées pour participer au marché unique et à l'Union monétaire tout en maintenant une croissance élevée, elle contribue aux efforts visant à accélérer les privatisations, à réduire le poids excessif de la fiscalité et à promouvoir une réforme de la sécurité sociale.

93. Dans les pays de la CEI les moins avancés, la Banque apporte son concours aux réformes fondamentales visant à renverser la tendance à une croissance économique négative, à relever les niveaux de revenus et à réduire la pauvreté. Pour surmonter les obstacles au redressement économique, la Banque s'emploie à renforcer la gestion économique et à accélérer les réformes des entreprises et du système bancaire et elle apporte une aide pour intégrer les secteurs essentiels de l'énergie et de l'agriculture dans l'économie de marché.

Département des finances et du développement du secteur privé

94. La Vice-Présidence pour les finances et le développement du secteur privé a été créée en janvier 1993 afin de montrer la voie à suivre pour élaborer et appliquer le programme général de la Banque mondiale relatif au secteur privé. Le Département des finances et du développement du secteur privé agit comme une sorte de bureau d'études interne composé de spécialistes dans des domaines tels que les finances, le développement du secteur privé, la restructuration, la réforme réglementaire, les télécommunications et l'ingénierie. Il travaille en coopération avec les vice-présidences régionales, en s'attachant principalement aux questions systémiques et

à l'application de politiques de facilitation qui constituent les principales voies vers la croissance, la création d'emplois et la libération de ressources budgétaires pour les programmes destinés à réduire la pauvreté et les atteintes à l'environnement. Le Département des finances et du développement du secteur privé se préoccupe notamment de mettre au point des programmes novateurs de prêts et d'assistance technique, de répertorier et de diffuser les meilleures pratiques et d'améliorer la qualité et l'efficacité des opérations de la Banque mondiale.

Division du développement du secteur privé

95. La Division du développement du secteur privé relève du Département des finances et du développement du secteur privé. Elle conçoit et applique des stratégies et des réformes particulières pour accroître la productivité et favoriser la compétitivité de ce secteur. Pour ce faire, elle s'appuie sur quatre domaines d'activité qui se renforcent mutuellement : institutions et politiques-cadres pour une économie de marché; réalisation d'un consensus grâce à des partenariats entre secteurs privé et public; développement des exportations et relations extérieures et accès à la formation et à la technologie. Ces quatre domaines ont été pris en compte dans les travaux récents à travers une stratégie progressive faite d'une évaluation de la compétitivité, de consultations entre les secteurs privé et public et d'initiatives de ces secteurs pour identifier et renforcer les groupes industriels concurrentiels. La Division comprend quatre groupes chargés des domaines suivants : conjoncture économique; services de privatisation; privatisation et restructuration; et participation privée dans l'infrastructure.

Programmes et initiatives spéciaux de la Division du développement du secteur privé

96. Dans le cadre de ses programmes et initiatives spéciaux, la Division administre une série de sous-programmes, notamment les suivants : Programme d'information pour le développement, Réseau de technologies pour le développement; Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres (CGAP), Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique, gestion de l'environnement pour le développement de l'électricité, Initiative solaire, Programme PNUD-Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement, Entreprises partenaires pour le développement et Participation privée dans l'infrastructure.

Base de données sur les fonds d'investissement en Europe orientale et dans l'ex-Union soviétique - FundLine

97. La base de données FundLine est gérée par le Département pour le développement du secteur privé de la Banque mondiale afin de faciliter les communications entre les investisseurs potentiels en actions et les entreprises de la région. Elle porte notamment sur les fonds d'investissement de portefeuille, les fonds et les sociétés privés de placements en actions, les fonds de placement à risques, les fonds mutuels et d'autres instruments de souscription au capital social (adresse Internet : <http://www.worldbank.org/html/fpd/psd/fundline>). Contribuent à cette base de données la BERD, la Société financière internationale et le Réseau IPAnet de l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

Développement du secteur privé et du secteur financier dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale

98. L'Unité du secteur du développement du secteur privé et du secteur financier dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale (ECSPF) a été créée le 1er juillet 1997 dans le cadre du programme de réaménagement pour l'Europe et l'Asie centrale, qui était une initiative de restructuration complète des sociétés. Cette restructuration avait pour but d'accroître les échanges de connaissances entre les pays sur les meilleures pratiques et les pratiques les moins performantes dans les principaux domaines du développement en réunissant des spécialistes aussi bien du secteur privé que du secteur financier. L'ECSPF relève d'une des six vice-présidences régionales à l'intérieur de la Banque mondiale. Elle est divisée en quatre groupes fonctionnels : développement du secteur privé; développement du secteur financier; gestion et administration des connaissances.

99. L'objectif est de mettre en place un environnement porteur qui débouchera sur l'apparition d'entreprises privées et de marchés financiers solides dans les pays d'Europe et d'Asie centrale. En fournissant des ressources financières et une assistance technique et en assurant une formation et l'échange d'informations, l'ECSPF cherche à aider ses 27 pays clients à faire progresser leur programme de développement. Elle dirige des initiatives et des programmes régionaux, notamment les suivants : l'initiative sur les finances municipales dans les pays d'Europe et d'Asie centrale; le programme de garanties en Europe et en Asie centrale; et le programme de diffusion des meilleures pratiques et de constitution de partenariats.

Publications

100. L'ECSPF publie des documents trimestriels hors série sur des sujets liés aux nouveaux instruments de prêt. En 1998, on a insisté avant tout sur les mécanismes de prêt après la privatisation et sur le financement par les banques des plans de licenciements pour appuyer le processus de privatisation et de liquidation. L'ECSPF a par ailleurs élaboré son propre bulletin d'information pour donner aux clients et au personnel des informations à jour sur les nouvelles modalités de prêt dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale.

La série de séminaires internationaux

101. L'ECSPF a entrepris de mettre sur pied une série de séminaires internationaux destinés à diffuser les résultats de ses recherches et des informations. Ces séminaires s'adresseront à des publics d'Europe orientale et d'Asie centrale. Les buts poursuivis sont les suivants : premièrement, mettre les résultats des recherches effectuées par l'ECSPF à la disposition d'un large public dans les pays clients; deuxièmement, promouvoir de nouveaux instruments de financement auprès des principaux acteurs de la région, et troisièmement, encourager la privatisation là où la participation du secteur privé est moins courante (par exemple dans le secteur de la santé).

AUTRES INITIATIVES

H. Initiative centre-européenne

102. En novembre 1989, des représentants des Gouvernements de l'Autriche, de l'Italie, de la Hongrie et de l'ancienne République socialiste de Yougoslavie ont créé un mécanisme de coopération appelé Initiative centre-européenne (ICE) qui vise à renforcer les relations qui existent entre pays ayant des orientations politiques et économiques différentes. Cette coopération a été progressivement élargie en 1990, 1992, 1993 et 1996 et aujourd'hui les pays membres sont les suivants : Albanie, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Italie, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

103. En 1995, les États membres de l'Initiative centre-européenne ont décidé de créer le Centre de formation et de documentation de l'Initiative centre-européenne qui a été inauguré en mars 1996 à Trieste.

Missions

104. L'Initiative joue un rôle actif dans les secteurs prioritaires ci-après :

- coopération économique et technique
- développement de l'infrastructure des transports, de l'énergie, des télécommunications et de l'agriculture
- renforcement des institutions démocratiques et respect des droits de l'homme, y compris ceux des membres de minorités nationales, et intervention dans les questions humanitaires
- protection de l'environnement
- coopération dans les domaines de la science et de la technologie, des médias, de la culture, de l'éducation, des échanges de jeunes et du tourisme
- coopération transfrontière interrégionale
- consultations sur des questions politiques et d'intérêt mutuel.

Structure

105. L'Initiative centre-européenne comprend trois composantes essentielles, à savoir la Présidence de l'ICE, des forums périodiques et des organes auxiliaires. Le Centre d'information et de documentation de Trieste relève de la Présidence. Les forums organisés régulièrement rassemblent des chefs de gouvernement, des Ministres des affaires étrangères et des représentants des parlements des pays membres. Un comité de coordonnateurs nationaux et un comité financier concourent au bon déroulement des forums périodiques. Parmi les organes auxiliaires figurent divers groupes de travail et réunions

au niveau ministériel qui agissent aux côtés du secrétariat ICE-BERD pour les projets de l'ICE et dont le travail est coordonné par le Comité directeur de l'Initiative.

Relations extérieures et coopération

106. L'Initiative centre-européenne a instauré des relations avec d'autres organes internationaux. Elle maintient des contacts réguliers avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et la CEE. Des contacts ont également été noués avec d'autres organisations sous-régionales, comme la CEMN et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, ainsi qu'avec des pays tiers intéressés, par le biais de réunions d'information. Au niveau interrégional, des contacts sont également établis avec la Communauté de travail Alpes-Adriatique et le Conseil du Danube.

107. Les principaux objectifs de la coopération dans le cadre de l'ICE sont de renforcer la coopération entre les États membres, d'améliorer les liens avec les principales structures européennes dans le contexte de l'intégration et de réduire l'impact des nouveaux obstacles qui sont mis en place en Europe ainsi que d'aider les pays membres en transition à mener à bien leur processus de transformation.

Centre d'information et de documentation de l'Initiative centre-européenne

108. Le Centre d'information et de documentation de l'ICE a été créé conformément aux accords de Varsovie de 1995 et il a été inauguré à Trieste le 15 mars 1996. Il offre un appui opérationnel en ce qui concerne l'information et la documentation relatives aux activités de l'ICE. Il apporte aussi son concours au président en fonctions. À ce jour, le Centre a publié des documents politiques et économiques comprenant les principales déclarations publiées par l'Initiative depuis 1989, un document sur certains projets et activités, publié en coopération avec le secrétariat ICE-BERD pour les projets et l'instrument de l'ICE sur la protection des droits des minorités paru en juin 1996. Le Centre publie aussi des informations sur la structure et les activités de l'ICE, qui sont distribuées à tous les intéressés.

Organisation de séminaires

109. Le Centre d'information et de documentation a organisé une série de séminaires et d'ateliers d'une semaine sur les méthodes d'élaboration de projets. Le but de ces manifestations est de mieux faire savoir comment transformer des idées de projets en projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier et de faciliter leur soumission aux institutions financières internationales. Le premier séminaire s'est déroulé à Trieste en octobre 1996 et a rassemblé des experts et des membres des groupes de travail. Le deuxième séminaire a eu lieu en juin 1997.

110. En novembre 1998, l'Initiative centre-européenne a organisé le premier Forum économique sur l'investissement et le commerce dans l'Europe centrale et orientale, réunion au sommet qui a rassemblé des ministres de l'économie, des gouverneurs de banques centrales, des chefs d'organismes de privatisation et d'investissement et des hauts fonctionnaires des 16 pays membres de l'ICE.

La manifestation a été organisée par le secrétariat chargé des projets de l'ICE à la BERD, en coopération avec la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, l'Union européenne et la CEE.

Aspects liés au développement de l'entreprise

111. Dans le cadre de ses multiples activités, l'ICE donne aux milieux d'affaires des informations sur la conjoncture économique dans ses pays membres, les sources de financement disponibles et les possibilités d'investissement. Le sommet de l'ICE a abordé en particulier des questions concernant les PME et les entreprises ainsi que les intermédiaires financiers qui étudient les politiques et les instruments adoptés par la Commission européenne pour mettre les entreprises et les PME en conformité avec les normes de l'UE. La CEE coopère étroitement avec l'ICE sur plusieurs projets destinés au secteur des entreprises dans les pays membres de l'Initiative.

I. Processus de la Conférence de Münster

112. Le processus de la Conférence de Münster a été lancé en 1992 par les pays du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) et les pays en transition (notamment la Fédération de Russie) cherchant à participer plus activement à l'économie mondiale. Ce processus a pour but d'aider les pays en transition à mener à bien une réforme économique et institutionnelle viable allant dans le sens d'une libéralisation du marché.

113. La cinquième Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Prague en janvier 1998, a été axée sur un dialogue direct entre les pouvoirs publics et les milieux d'affaires. La CEE était fortement représentée à cette manifestation. Le thème de la Conférence, "Partenaires pour la prospérité", reflète une nouvelle relation de coopération centrée sur les défis que doivent relever aussi bien les pays occidentaux que les pays d'Europe orientale. Parmi les grandes questions abordées à la Conférence figuraient l'approbation de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, la libéralisation du commerce et des conditions d'investissement dans les pays participants et l'intérêt de créer des "conseils consultatifs pour l'investissement" dans les pays en transition.

114. Le Forum des entreprises Est-Ouest fait partie intégrante de la Conférence ministérielle de Münster et contribue très utilement au dialogue entre les dirigeants d'entreprises et les représentants des pouvoirs publics. La prochaine Conférence ministérielle est provisoirement prévue pour 1999 dans la Fédération de Russie. Il n'y a pas de programme de travail permanent, le but du processus de la Conférence de Münster étant de donner une impulsion aux mesures de transition à un niveau élevé.

ACTIVITÉS ACTUELLES DE LA CEE LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

115. La CEE, qui est l'une des cinq commissions régionales des Nations Unies, compte actuellement 55 pays membres, dont 26 pays en transition. Au cours des 50 dernières années, le rôle de la CEE n'a cessé d'évoluer pour faire face à l'évolution des impératifs de développement économique dans la région.

116. Depuis 10 ans, la CEE aide en particulier ses membres dont l'économie est en transition à élaborer des politiques économiques liées au développement de l'entreprise. Cette aide prend notamment la forme du programme de facilitation du commerce qui favorise l'amélioration et la simplification des procédures commerciales et administratives afin d'accroître la compétitivité des entreprises et de réduire les coûts commerciaux. La CEE dispose également d'un groupe de travail comportant plusieurs groupes consultatifs qui élaborent des directives pratiques et fournissent un appui dans les domaines liés à l'investissement étranger direct, au financement du commerce et à la promotion des échanges.

117. Parmi les autres activités figure le Programme de développement des PME dans les pays en transition qui s'inscrit dans le cadre du Programme régional de services consultatifs actuellement mis en oeuvre par l'Unité de coordination des activités opérationnelles. Ce programme porte essentiellement sur le développement d'une politique nationale pour les PME, l'organisation de missions consultatives, la mise en place d'infrastructures, notamment la création d'une infrastructure financière publique chargée de soutenir les PME, les statistiques, la formation, l'aide à la mise en place de réseaux d'information pour les PME et la promotion de l'investissement.

118. Il y aura une interaction entre le Programme de développement de l'entreprise envisagé et toutes les activités de la CEE susmentionnées dans la mesure où ce programme fera appel aux connaissances spécialisées acquises dans le cadre de ces activités et créera des synergies. Le Programme tirera aussi parti de l'expérience, des compétences techniques et des réseaux de contact des groupes spéciaux d'experts de l'acier et de l'industrie chimique afin d'aider ces secteurs, ainsi que d'autres secteurs industriels traditionnels dans les pays en transition, à mettre au point des stratégies adaptées à l'évolution constante actuelle de l'environnement économique.

119. La mise au point par le Programme de développement de l'entreprise de la CEE d'une stratégie bien définie, reposant sur des activités intersectorielles mettant de plus en plus l'accent sur l'innovation et le développement de nouvelles technologies, aidera les pays en transition à prévoir les nouveaux besoins liés à la promotion du développement de l'entreprise et à y répondre au début du prochain millénaire. Les documents correspondants sur les orientations stratégiques du développement de l'entreprise (TRADE/1999/10) et sur les activités proposées en matière de développement de l'entreprise (TRADE/1999/10/Add.1) indiquent les options qui devront être examinées par le Comité.
